



Commune de
Blonay - Saint-Légier
CONSEIL COMMUNAL

Blonay, le 1^{er} février 2024

Préavis N° 31-2023 concernant la révision du règlement sur la distribution de l'eau, suite à la fusion des communes de Blonay et St-Légier-La Chiésaz

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 30 janvier 2024 présidée par Madame Marie-Galante Forestier, présidente.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 31-2023,

ouï les commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Au vote, la motion d'ordre de M. Gregory Bovay tendant à suspendre les débats de ce préavis jusqu'à la prochaine séance est acceptée à la majorité (57 voix oui, 3 non et 10 abstentions).

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 30 janvier 2024.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Marie-Galante Forestier



La secrétaire suppléante

Céline Morier